

LIVRE DES ORDONNANCES
ORDONNANCE NUMÉRO **OCA20 16 0381**

**OCA20 16 0381 ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS
(EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469)**

**ORDONNANCE RELATIVE À LA SUSPENSION DES TARIFS DU PATINAGE LIBRE SANS CARTE DES LOISIRS
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

VU l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469);

LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement, les frais prévus à l'article 128(1)b) du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469) pour l'accès au patinage libre sans carte des loisirs ne sont pas exigibles.

La gratuité est maintenue pour l'accès au patinage libre avec carte des loisirs.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020.

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire de l'arrondissement